Rapport du CPR-251114

RECOMMANDATION AU SAC

Abolition du Baccalauréat ès sciences sociales (Spécialisation en économie)

R:18-CPR251114

Ophélie Chiasson, appuyée de Viktor Freiman, propose :

« Que le CPR recommande au Sénat académique l'abolition du Baccalauréat ès sciences sociales (Spécialisation en économie). »

Vote unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition du baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)."

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociale

Bureau du vice-doyen

REGISTRARIAT
Le 27 juin 2025
UNIVERSITÉ DE MONCTON

PAR COURRIEL

Le 27 juin 2025

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modification du B. Sc. soc. (majeure en économie) et abolition du B. Sc. soc. (spécialisation en économie)

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à **la modification du B. Sc. soc. (majeure en économie)** et à **l'abolition du B. Sc. soc. (spécialisation en économie)**. Comme vous le savez, les programmes d'économie ont récemment fait l'objet d'une évaluation externe. L'une des recommandations émanant des membres de l'équipe d'évaluation et du Sous-comité de la planification (SCDP) concernait notamment l'abolition de la spécialisation en économie. Le programme de spécialisation en économie est en effet le seul programme de spécialisation offert par la Faculté des arts et des sciences sociales, la faculté ayant choisi de remplacer les spécialisations par des majeures avec distinction.

Les modifications au programme de majeure concernent notamment l'ajout d'un stage en milieu de travail (ECON4800), l'ajout d'un stage de recherche (ECON4900), la réduction du nombre de cours obligatoires en économie, la création de deux blocs de cours optionnels distincts (STAT + MATH ou ADGO) et des modifications mineures aux cours/sigles proposés dans la liste des cours à option des disciplines connexes. De plus, les résultats d'apprentissage généraux (R.A.G.) des cours ECON et les résultats d'apprentissage du programme (R.A.P.) ont été établis.

Il est à noter que le secteur « Économie » ne souhaite pas proposer l'ajout d'un profil avec distinction à la majeure existante. D'abord, la très grande majorité des universités canadiennes et étrangères admet à la maîtrise en économie les diplômées et diplômés de la majeure, d'autant plus que la majeure comporte des cours de statistique, de mathématiques et/ou de gestion des opérations dans la liste des cours des disciplines connexes. La Faculté appuie entièrement la décision du secteur « Économie » de ne pas remplacer la spécialisation en économie par la majeure avec distinction.

La demande est accompagnée d'une lettre circonstanciée du directeur adjoint (secteur « Économie ») de l'École des hautes études publiques, Louis Corriveau, et d'une lettre du directeur de l'École, Christophe Traisnel. La modification de la majeure et l'abolition de la spécialisation ont été recommandées par l'Assemblée de l'École des hautes études publiques

le 16 juin 2025 et par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 23 juin 2025. Voici les résolutions adoptées en ce sens :

- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les modifications au B. Sc. soc. (majeure en économie) soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que le B. Sc. soc. (spécialisation en économie) soit aboli. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les cours ECON4800 et ECON4900 soient créés. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les cours ECON3080 et ECON4990 soient abolis. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les modifications[1] proposées aux 27 cours siglés ECON soient adoptées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.
- Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales recommande que les résultats d'apprentissage du programme (R.A.P.) de majeure en économie soient adoptés. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations cordiales.

Le vice-doyen de la Faculté des
arts et des sciences sociales,

M. LeB

Matthieu LeBlanc

c. c. Jean-François Thibault, doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
Dominique Thomassin, responsable des suivis aux dossiers, FASS

p. j. Lettre de Louis Corriveau, directeur adjoint (secteur « Économie », École des hautes études publiques
Lettre de Christophe Traisnel, directeur, École des hautes études publiques
Formulaires CPR

[1] Essentiellement, les modifications concernent l'ajout des **résultats d'apprentissage généraux** (R.A.G.) pour l'ensemble des cours. Dans quelques cas, les préalables ont été légèrement modifiés.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Hautes Études Publiques (HEP)
de la faculté des arts et des sciences sociales

Moncton, 17 juin 2025

Monsieur Matthieu LeBlanc
Vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Objet : Modification de la majeure et abolition de la spécialisation en économie

Monsieur le Vice-Doyen,

Nous vous soumettons les modifications aux programmes d'économie qui ont été proposées par le secteur économie et approuvées par l'Assemblée de l'École des hautes études publiques le 16 juin 2025.

Conformément à la demande du « Comité conjoint de la planification (CCJ) », nous proposons que le programme de spécialisation en économie soit aboli.

Comme nous l'avions annoncé dans notre Rapport de suivi préliminaire, nous avons revu le programme de majeure en économie.

1. Conformément à la demande du « Comité conjoint de la planification (CCJ-280821) », nous proposons des « résultats d'apprentissage généraux (RAG) » pour chacun des cours et des « résultats d'apprentissage de programme (RAP) » pour le programme.

2. Conformément aussi à la demande du « Comité conjoint de la planification (CCJ) », nous proposons la création d'un cours de stage en milieu de travail (ECON4800) et d'un cours de stage de recherche (ECON4900).

3. Afin de donner une plus grande flexibilité au programme, nous proposons que le cours ECON3100 Histoire de la pensée ne soit plus obligatoire. Il deviendra optionnel.

4. Afin aussi de donner plus de flexibilité au programme et de permettre aux étudiantes et étudiants qui le souhaitent de suivre un parcours plus formateur en mathématiques et statistiques, nous proposons que le programme comporte le choix entre deux blocs de formation en statistique : un bloc (MATH1173 Calcul intégral et STAT2603 Intro. au prob et statistique) et un bloc (STAT2653 Statistique descriptive et ADGO 3461 Statistique en gestion). Nous proposons de mentionner dans la feuille de route que nous invitons les

étudiantes et étudiants désireux de poursuivre à la maîtrise en économie de choisir le premier bloc. Le deuxième bloc correspond, en gros, au programme actuel. Il conviendra très bien aux autres étudiantes et étudiants.

5. Nous proposons, enfin, que le cours PHIL1100 Initiation à la philosophie soit ajouté à liste des cours pour l'OFG7.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Doyen, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Louis Corriveau
Directeur adjoint (économie)
École des hautes études publiques

c.c. Christophe Traisnel
Pierre-Marcel Desjardins
Didier Tatoutchoup
Octave Keutiben

UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Hautes Études Publiques (HEP)
de la faculté des arts et des sciences sociales

Le 18 juin 2025

Matthieu LeBlanc
Vice-doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Monsieur le vice-doyen,

l'Assemblée de l'École des hautes études publiques appuie à l'unanimité les modifications à la majeure en économie et l'abolition de la spécialisation en économie.

Les membres de l'Assemblée de l'École ont voté en faveur de cette recommandation lors d'un vote électronique qui a eu lieu entre le 12 et le 16 juin 2025.

Veuillez agréer, Monsieur LeBlanc, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe Traisnel
Directeur
École des hautes études publiques

PROJET D'ABOLITION DE PROGRAMME

RENSEIGNEMENTS REQUIS

1. Identification du programme

1.1 Établissement(s) présentant le projet.
Université de Moncton

1.2 Faculté(s).
Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 UARD(s) / CÉS, s'il y a lieu.
s. o.

1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
École des hautes études publiques, secteur « Économie »

1.4.1 Lieux où est offert le programme.
Moncton (4 ans), Edmundston (2 an), Shippagan (1 an)

1.5 Nom du programme.
B. Sc. soc. (spécialisation en économie)

1.6 Codes de programme de l'établissement, comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (à remplir par le VRAEAP).
Cliquez ici pour saisir le texte.

1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1er cycle, diplôme de 1er cycle, baccalauréat; certificat de 2e cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).
Baccalauréat

1.7.1 Durée du programme (en années).
4 ans

1.8 Diplôme(s) décerné(s).
B. Sc. soc. (spécialisation en économie)

1.9 Calendrier.

1.9.1 Date prévue pour la suspension des nouvelles admissions au programme pour une période ne dépassant pas deux ans (voir l'article 40 (3) des *Statuts et règlements*) et le retrait du programme du *Répertoire*.
Janvier 2026

1.9.2 Date prévue pour l'abolition du programme (sujette à l'approbation du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs).
1er janvier 2026

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme, s'il y a lieu.

1.9.3 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants ont été admis au programme.
Automne 2025

1.9.4 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants inscrits au programme le termineront, s'il y a lieu (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études).
Avril 2026. Cela étant, compte tenu du faible nombre d'inscriptions en économie, les étudiantes et étudiants seront dirigés vers la majeure en économie.

1.9.5 Programmes alternatifs suggérés pour les étudiantes et étudiants existants (p. ex. un autre programme dans la même discipline ou dans un domaine connexe), s'il y a lieu.
B. Sc. soc. (majeure en économie)

1.10 Dates de l'approbation par le Sénat et par le Conseil des gouverneurs (à remplir par le VRAEAP).
(1) Sénat Choisissez une date (2) Conseil des gouverneurs Choisissez une date

2. Description de l'abolition de programme proposée

2.1 Justifiez l'abolition du programme.
Les programmes de spécialisation de la Faculté des arts et des sciences sociales ont tous été abolis à l'exception de la spécialisation en économie. Les programmes avec spécialisation ont été remplacés par des majeures avec distinction. À la suite de l'évaluation des programmes de 1er cycle en économie (majeure et spécialisation), il a été recommandé que la spécialisation soit abolie au profit de la majeure. Après considération, le secteur « Économie » de l'École des hautes études publiques a décidé de conserver la majeure tout court, laquelle comprend 48 crédits en économie et des cours des disciplines connexes (MATH, STAT, etc.). La majeure donne accès aux études de 2e cycle en économie, parfois avec certaines conditions. Les étudiantes et étudiants qui souhaitent entreprendre des études de 2e cycle en économie seront invités à suivre le cours d'économétrie (ECON4200), le cours MATH1173 et le cours STAT2603.

2.2 Décrivez les répercussions qu'entraînera l'abolition de ce programme sur les autres programmes actuellement offerts par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.
La modification de la spécialisation en économie n'aura aucun effet sur les autres programmes offerts par l'Université de Moncton. Le baccalauréat avec majeure en économie et la mineure en économie seront conservés. Il est à noter que le cours ECON4990 (Projet de recherche empirique), obligatoire pour les étudiantes et étudiants de la spécialisation, sera aboli. Deux autres cours s'ajouteront à la liste des cours à option de la majeure modifiée : ECON4800 (Stage en milieu de travail) et ECON4900 (Stage de recherche).

2.3 S'il y a lieu, fournissez ou annexez tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre et à évaluer l'abolition proposée. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, s'il y a lieu, seraient utiles.
S. O.

2.4 Dans le cas d'un programme professionnel, d'un programme articulé ou offert en collaboration, ou d'un programme avec stages en milieu de travail, d'autres intervenantes et intervenants ou partenaires (p. ex. les gouvernements, les établissements privés et publics, les collèges communautaires et les autres universités) peuvent être concernés. Pour ces genres de programmes, annexez une preuve de consultation des autres intervenantes et intervenants. Annexez aussi des lettres avec signature des autres partenaires confirmant que le projet d'abolition de programme est connu et fait l'objet d'une entente.

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexez une lettre d'appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

ANNEXES

Avant de soumettre un projet d'abolition de programme à l'examen de la CESPM[1], **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus**, s'il y a lieu, **chacun** des éléments suivants :

[1] Si un programme est aboli par suite de l'introduction d'un nouveau programme, il ne sera pas nécessaire d'envoyer le projet d'abolition de programme à la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) après son approbation par le Conseil des gouverneurs.

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

☒ Liste complète des annexes au projet d'abolition de programme.

Pour tout programme relié à la santé :

☐ 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA. (Sans objet)

Dans le cas d'un programme professionnel, d'un programme articulé ou offert en collaboration, ou d'un programme avec stages en milieu du travail :

☐ 2.4 Preuve de consultation des autres intervenantes et intervenants.

☐ 2.4 Lettres avec signature des autres partenaires confirmant que le projet d'abolition de programme est connu et fait l'objet d'une entente.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

☐ 2.3 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre l'abolition de programme proposée (p. ex. rapports d'évaluation internes ou externes et résumé de la réponse de l'Université).

UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Registrariat

Le 1er décembre 2025

Objet : Sollicitation de réactions sur le dossier d'abolition du Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)

Chères présidences d'associations professorales et étudiantes,

Conformément au cadre d'assurance qualité (P. 97), nous sollicitons vos réactions concernant le projet d'abolition du Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie).
Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre vos commentaires avant le vendredi 9 janvier 2026.

Je reste à votre disposition pour toute question ou précision complémentaire et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Stéfanie Wheaton
Registraire
Université de Moncton

c.c. ABPPUM / APPUMCS / APPUMCE et AGÉÉUMCE / FÉCUM / AÉUMCS

p.j. Dossier d'abolition du Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)

Le 6 janvier 2026

Objet : Réactions sur le dossier d'abolition du Baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif et réactions sur le dossier d'abolition du Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie)

À qui de droit,

À la suite de votre demande de réaction sur l'abolition et modification du Baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif et du Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en économie), nous sommes convenables avec cette décision. Après avoir lu les modifications apportées par le comité responsable du dossier, nous sommes conscients que celles-ci sont dans l'intérêt des programmes. Nous croyons aussi que cette modification comprend plusieurs avantages, comme celle de l'ajout d'un stage de travail et de recherche dans le programme d'économie. Nous sommes aussi conscients que la décision prise est pour le bien de l'institution tout en tenant compte du développement professionnel des personnes étudiantes.

Nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

L'AÉUMCS